

Montmélian

# Un bail rural signé avec Terre solidaire pour faire revivre la ferme Chautemps

Un bail rural a été signé lundi avec l'association Terre solidaire, qui recherche des terrains agricoles pour fournir du travail à son personnel en réinsertion.

Le premier des cinq points à l'étude lors de la dernière séance du conseil municipal, lundi, concernait le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la communauté de communes pour l'opération Marthot. Cette taxe, due par tout bénéficiaire d'un permis de construire, est de 5 % à Montmélian lorsqu'elle concerne le raccordement aux réseaux d'assainissement existants, et de 14 % pour l'opération Marthot, qui va nécessiter de gros travaux. À commencer par la suppression d'une pompe de relevage au niveau du gymnase, située sur un terrain en vente. C'est l'option "gravité" qui a été choisie pour les évacuations, en suivant l'avenue Pierre-de-la-Gontrie et la rue François-Civeyrac pour rejoindre les canalisations de l'avenue de la Gare.

## Une partie de la taxe d'aménagement reversée à la communauté de communes

Ces travaux étant de la compétence de la communauté de communes, les élus ont décidé de lui reverser une partie de la taxe correspondant au montant



En revivant, la ferme Chautemps va offrir du travail aux personnes accueillies par l'association Terre solidaire. Photo Le DL/J-P.S.

des travaux, estimés à 190 000 € HT.

Le conseil municipal a ensuite autorisé la signature des marchés de travaux pour l'aménagement d'un terrain de rugby synthétique. Une telle surface existe déjà parmi les terrains de l'île, mais en très mauvais état. Cette installation, qui bénéficiera également d'un nouvel éclairage E4 FFR, permettra notamment aux équipes séniors de l'USM de s'entraîner quel que soit le temps. Ce revêtement, qui ne nécessite bien évidemment ni arrosage ni ton-

te, est constitué notamment de billes de liège qu'il faut simplement griffer régulièrement après utilisation.

En point 3 a été autorisée la signature d'une convention avec la communauté de communes pour l'organisation d'un chantier jeunes sur la commune. Cinq jeunes âgés d'au moins 16 ans effectueront des travaux d'intérêt général du 26 au 30 juin, encadrés par du personnel de l'intercommunalité.

En point 4, il a été question de la signature d'un bail rural avec l'association Terre solidaire.

Celle-ci recherche des terrains agricoles pour fournir du travail à son personnel en réinsertion. Le bail concerne la parcelle de l'ancienne ferme Chautemps (entre les Capucins et la D1006), qui ne peut recevoir d'autres affectations, étant située en zone inondable.

Enfin, le conseil municipal a approuvé la vente d'une parcelle à CIS promotion pour l'opération Marthot, constituée d'un ancien chemin rural déclassé donnant sur l'avenue de la Gare, pour un montant de 18 611 € HT.

● Jean-Pierre Séhier